

NANÇAY

Lettre d'information septembre 2020

LE MOT DU MAIRE

Chers Nançayaises et Nançayais,

J'espère que vous avez bien profité de ce temps estival à Nançay ou sur vos lieux de vacances.

SPÉCIAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Le 27 juillet 2019, Madame la Préfète prenait un arrêté obligeant la commune de Nançay, contre notre volonté, à rejoindre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Villages de la forêt (VSBVF) au 1^{er} janvier 2020.

Depuis notre intégration, après la période de confinement, nous avons eu des échanges attentifs et constructifs. Mais cela ne pouvait cacher que notre représentativité au sein du conseil communautaire ne nous permettait pas d'avoir une vision sereine de l'avenir de notre commune.

Le 17 juillet 2020 avec Madame RENIER, Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, nous avons co-signé un courrier à l'intention de Monsieur le Préfet demandant une étude d'impact sur les effets de sortie de la Communauté de Communes VSBVF permettant, par la suite, notre intégration dans la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Plusieurs réunions avec les services fiscaux DGFIP (Direction générale des Finances publiques), différents entretiens avec la sous-préfecture et les services juridiques de la préfecture ont eu lieu.

Le contexte sanitaire a retardé nos démarches et nous nous trouvons contraints par un calendrier très serré pour une adhésion à Sauldre et Sologne au 1^{er} janvier 2021.

Le 11 août, nous recevions un mail de la sous-préfète nous recommandant une sortie au 31 décembre 2020 pour des raisons fiscales. Nous avons le choix entre différents processus de sortie. Nous avons choisi le plus simple et le plus rapide : la sortie dérogatoire.

Organisation de notre sortie :

- le 4 septembre 2020, j'ai réuni les membres du conseil municipal pour restituer les résultats de nos diverses rencontres.
- le 11 septembre 2020, le conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération de la sortie dérogatoire de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Villages de la forêt et la délibération de demande d'adhésion de la commune de Nançay à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- Les demandes officielles de sortie dérogatoire et d'adhésion, avec les délibérations, sont envoyées à la préfecture ainsi qu'aux deux Communautés de Communes.

Cette demande de sortie dérogatoire doit être accompagnée d'un document d'incidence élaboré par nos soins.

Ce document est obligatoire (loi du 19 décembre 2019), décret d'application non paru à ce jour. Il a pour objet l'information des conseils municipaux et communautaires sur

l'estimation des incidences (ressources, charges, personnels) de la sortie de Nançay de VSBVF. Il est consultable sur notre site internet.

Maintenant, pour que la procédure aboutisse il faut :

- le vote de la CC Sauldre et Sologne pour accueillir Nançay
- le vote de toutes les communes membres de la CC Sauldre et Sologne pour nous accueillir
- l'avis de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) restreinte pour accepter notre sortie dérogatoire de la CC VSBVF
- l'avis de la CDCI plénière pour accepter l'extension du territoire de la CC Sauldre et Sologne
- un arrêté du Préfet pour entériner le processus de sortie dérogatoire au 31 décembre 2020.

L'accord préalable de la CC VSBVF n'est pas requis. Les conditions financières et patrimoniales devront être négociées.

L'adhésion de la commune de Nançay à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne sera effective au 1^{er} janvier 2021.

Cette décision de rejoindre la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, sera profitable aux habitants de Nançay, aux entreprises, aux commerçants. Le conseil municipal en votant à l'unanimité ce rapprochement et moi-même avons la certitude que l'avenir de notre commune est plus clair car il est en totale cohérence avec nos projets et nos attentes.

En voici les principaux arguments :

- une continuité territoriale
- des compétences qui correspondent à nos préoccupations
- une gouvernance où nous serons représentés correctement
- une mise en avant des atouts touristiques et culturels
- des projets de mutualisation de développement économique
- une communauté de communes à taille humaine
- notre participation à la construction d'une Communauté de Communes en plein essor
- des Communes qui se ressemblent (culture, géographie, histoire)
- une cohérence administrative, Nançay faisant partie du Canton d'Aubigny

Je ne manquerai pas de vous tenir informé sur l'évolution du calendrier, n'hésitez pas à me contacter.

LA FIBRE OPTIQUE J'ai le plaisir de vous annoncer que le chantier de la fibre arrive, enfin, à son terme après plus d'un an et demi de retard. L'ouverture commerciale de l'accès à la fibre aura lieu fin octobre/début novembre 2020. Vous pourrez choisir le fournisseur d'accès de votre choix, puis, après la prise de votre abonnement, il fera la connexion à votre foyer. Nous vous donnerons plus d'informations très prochainement.

Ce retour lent à la vie ordinaire ne doit pas nous faire abandonner la vigilance nécessaire, seul le sens des responsabilités nous permettra de vaincre cette pandémie. Les gestes barrières et mesures d'hygiène (port du masque, lavage des mains.....) sont toujours en vigueur.

Sincèrement,
Alain URBAIN,
Maire

Pour nous joindre :

- Téléphone : 02.48.51.81.35

- Mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

- Site internet : www.nancay-sologne.fr

- FaceBook : nancayvillagedesologne